

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
approuvant pour l'enseignement fondamental ordinaire le
programme de formation au niveau meso du Service général des
affaires pédagogiques, de la recherche en pédagogie et du
pilotage de l'enseignement organisé par la Communauté française
pour l'année scolaire 2003-2004**

A.Gt 10-09-2003

M.B. 20-11-2003

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire, notamment son article 11;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2003 portant exécution du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire, notamment ses articles 8 et 23;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2002 portant délégation de compétence en matière de formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire;

Considérant l'avis remis par la Commission de Pilotage le 2 juillet 2003 et reçu par le Gouvernement le 11 juillet 2003;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 10 septembre 2003,
Arrête :

Article 1^{er}. - Est approuvé le programme de formation, au niveau meso, pour l'enseignement fondamental ordinaire, présenté par le Service général des affaires pédagogiques, de la recherche en pédagogie et du pilotage de l'enseignement organisé par la Communauté française, pour l'année scolaire 2003-2004.

Article 2. - Sont également approuvés les dossiers de référence des modules suivants :

Numéro de classification	Intitulé complet de chaque module
2003-2004/A1	Initiation à la réflexion pédagogique centrée sur le développement, par l'acquisition de techniques appropriées, de compétences fixées par les socles de compétences. Les compétences : des savoirs, des savoirs-faire, des savoirs-être mobilisés dans les activités d'éducation physique
2003-2004/A2	Initiation à la réflexion pédagogique centrée sur le développement, par l'acquisition de techniques appropriées, de compétences fixées par les socles de compétences
2003-2004/A3	Initiation à la réflexion pédagogique centrée sur le développement, par l'acquisition de techniques appropriées, de compétences fixées par les socles de compétences. Les compétences : des savoirs, des savoirs-faire, des savoirs-être mobilisés dans des activités d'éducation musicale



Numéro de classification	Intitulé complet de chaque module
2003-2004/A4	Initiation à la réflexion pédagogique centrée sur le développement, par l'acquisition de techniques appropriées, de compétences fixées par les socles de compétences. L'actualisation des compétences en vue de l'exercice et du développement des compétences en Eveil scientifique : "Premiers soins et urgences vitales"
2003-2004/A5	Formation à l'exploitation de nouvelles technologies de l'information et de la communication
2003-2004/A6	Initiation à la réflexion pédagogique centrée sur l'acquisition de compétences fixées par le programme de l'enseignement de la Communauté au travers du cycle. La continuité des apprentissages au cycle 2,5/5 : ses priorités relationnelles et éducatives
2003-2004/A7	L'espace et le temps
2003-2004/A8	Du langage à l'expression verbale, manuelle et théâtrale pour extérioriser nos sentiments
2003-2004/A9	Le travail de la voix, du rythme, l'exploitation des pistes sonores diverses pour aboutir à la création d'un conte musical
2003-2004/A10	Activités artistiques : les techniques d'expression
2003-2004/A11	De la trace à la production d'écrit
2003-2004/A12	Exploitation pédagogique d'Internet comme outil d'information et de communication
2003-2004/A13	Education à la citoyenneté : si enfance rime avec violence
2003-2004/A14	Initiation à la réflexion pédagogique centrée sur l'acquisition des compétences fixées par le programme de l'Enseignement de la Communauté française au travers du cycle
2003-2004/A15	Formation à l'exploitation de nouvelles technologies de l'information, de la communication
2003-2004/A16	Formation définissant les actions prioritaires de l'enseignement fondamental, des formations centrées sur le développement de la citoyenneté
2003-2004/A17	Formation définissant les actions prioritaires de l'enseignement fondamental, des formations centrées sur le développement de la citoyenneté
2003-2004/A18	Pédagogie différenciée
2003-2004/A19	Pédagogie différenciée
2003-2004/A20	Pédagogie différenciée
2003-2004/A21	La continuité des apprentissages dans le cycle
2003-2004/A22	La continuité des apprentissages dans le cycle
2003-2004/A23	La continuité des apprentissages dans le cycle
2003-2004/A24	La maîtrise de la langue française comme compétence transdisciplinaire
2003-2004/A25	Actualisation des connaissances
2003-2004/A26	Actualisation des connaissances
2003-2004/A27	Aide à l'élaboration d'outils de mise en oeuvre du nouveau programme
2003-2004/A28	Les nouvelles technologies de l'information et de la communication
2003-2004/A29	Pratique de la Philosophie avec les enfants (méthode Lipman)
2003-2004/A30	Education physique: Baby basket et Unihockey
2003-2004/A31	Education physique : orientation
2003-2004/A32	Education physique : escalade
2003-2004/A33	Education physique: natation
2003-2004/A34	Education physique: natation
2003-2004/A35	Education physique: volley



Numéro de classification	Intitulé complet de chaque module
2003-2004/A36	Education physique: circuits
2003-2004/A37	Education physique : condition physique
2003-2004/A38	Le logiciel de mise en page "Publisher"
2003-2004/A39	L'apprentissage d'une langue moderne
2003-2004/A40	L'évaluation
2003-2004/A41	La résolution de problèmes
2003-2004/A42	Formation prenant en compte les objectifs définis à l'article 3, 3° du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental
2003-2004/A43	Initiation à la réflexion pédagogique centrée sur le développement des compétences pour l'acquisition des techniques appropriées des compétences fixées par les socles de compétences
2003-2004/A44	Initiation à la réflexion pédagogique centrée sur le développement des compétences pour l'acquisition des techniques appropriées des compétences fixées par les socles de compétences
2003-2004/A45	Formation humaine et citoyenne au cours de religion

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2003.

Article 4. - Le Ministre ayant l'enseignement fondamental dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 10 septembre 2003.

Par le Gouvernement de la communauté française,

Le Ministre de l'Enfance,

chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.

J.-M. NOLLET